

Pierre Barros et Claudine Flessati
Candidats du Front de Gauche
9^{ème} circonscription du Val d'Oise
Frontdegauche95.9@gmail.com

à

Section Départementale du Val d'Oise
Maison des Syndicats
26 rue Francis Combe
95000 CERGY
snes95@versailles.snes.edu

Les réponses que vous trouverez ci-dessous proviennent du programme du Front de Gauche, *l'Humain d'abord* (1), des réponses du Front de Gauche au SNES du 10 avril 2012 (2) et du Livre de Bernard Calabuig et José Tovar, *Faites chauffer l'école*, Syllepse, 2011 (3). Député du Front de gauche, ce sont ces idées qui inspireront mes choix à l'Assemblée nationale lors des débats sur l'éducation.

Concernant le fonctionnement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

1. Y a-t-il des domaines pour lesquels vous êtes favorables à un élargissement de l'autonomie des établissements, si oui, lesquels ? Dans le cadre de cette autonomie, faut-il selon vous revoir, et si oui dans quel sens, les rôles respectifs du chef d'établissement, du conseil d'administration et des équipes pédagogiques ?

« Nous ... reviendrons sur toutes les mesures qui visent sous couvert d'autonomie à instituer un marché de l'éducation. Nous affirmons la nécessité d'une politique nationale de l'éducation dans une logique de service public, pour...une égalité d'accès au savoir sur tout le territoire » (1, p.78)

« Plutôt que des chefs d'établissement fonctionnaires d'autorité ... chargés de mettre en œuvre coûte que coûte des orientations gouvernementales... [on pourrait réfléchir à] la mise en place d'un système de direction d'établissement élue par les personnels, avec des responsables pouvant s'appuyer sur des... administrateurs... dont la responsabilité essentielle serait d'organiser et coordonner le travail des équipes pédagogiques et éducatives...et de représenter l'établissement à l'extérieur. » (3, p.141)

2. Comptez-vous poursuivre dans l'élargissement des compétences des recteurs au détriment des compétences nationales ? *Non* Si oui, dans quels domaines ?

3. Quels sont vos projets concernant la carte scolaire pour l'affectation des élèves ?

« Une sectorisation repensée sera mise en place fondée sur de nouveaux redécoupages, fidèle aux réalités locales, concertée avec tous les acteurs des territoires et encadrée par des observations locales de la mixité sociale. » (2)

4. Êtes-vous favorable au maintien du recrutement des enseignants, CPE, conseillers

d'orientation, par concours ? Le chef d'établissement doit-il intervenir dans le choix des personnels appelés à exercer dans l'établissement ?

« Nous développerons le prérecrutement des enseignants pour que cette profession reste accessible à tous les milieux sociaux. » (1, p.79)

« Ils défendront et renforceront les concours de recrutement, débouchant sur le statut de fonctionnaire d'État : ce statut est la garantie de la qualité du service public sur tout le territoire. » (Réseau école, PCF). Dans ce cadre du service public national, les chefs d'établissement n'ont bien sûr pas compétence à choisir les personnels fonctionnaires de l'établissement.

5. Êtes-vous prêt à revenir sur le texte concernant l'évaluation des enseignants dans l'hypothèse où le ministère mènerait son projet à terme ? **Oui**

6. Êtes-vous favorable à de nouveaux transferts de compétence vers les collectivités territoriales en matière d'éducation ? **Non mais il faut par contre améliorer le fonctionnement démocratique du service public d'éducation en favorisant la concertation avec les acteurs locaux des collectivités territoriales.**

Concernant le métier d'enseignant, de C.P.E. (Conseiller Principal d'Education), de C.O.-PSY (Conseillers d'Orientation Psychologue)

1. Pour prendre en compte les évolutions des métiers de l'enseignement et de l'éducation, comment envisagez-vous d'adapter les missions des personnels ? Cela passe-t-il par une modification des statuts ? Dans quel sens ?

Les CPE et les CoPsy ont des missions et des qualifications spécifiques d'éducation et d'orientation au sein des établissements scolaires indispensables à la prise en compte globale des élèves. Toute modification de leurs statuts ne peut s'envisager sans l'accord de leurs organisations représentatives.

2. Quelle politique comptez-vous mettre en oeuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau attractives les voies menant aux concours (recrutement de personnels titulaires, engagement pluriannuel, vivier de candidats) ?

3. Quelle est votre conception de la formation des maîtres (cursus universitaire, articulation des différentes composantes de la formation, place du concours, année de stage postconcours, formation continue) ?

« Redonner sens au métier d'enseignant est une priorité. Une nouvelle réforme de la formation des enseignants articulera formation de haut niveau dans la ou les disciplines à enseigner, formation professionnelle et ouverture à la recherche et s'appuiera sur des pré-recrutements.

Nous soutiendrons la relance de la recherche en éducation, la formation continue et la création de temps d'échanges pédagogiques de réflexion et d'élaboration dans les établissements. » (2)

« Le Front de Gauche rétablira un enseignement professionnel national cadré et unifié. Celui des IUFM, bien que perfectible, permettait une égalité et un accès pour tous au métier d'enseignant ». (2)

4. Quelles mesures prendrez-vous pour rendre aux personnels leur capacité à agir collectivement sur leur travail (amélioration des conditions de travail, concertation, refus de méthodes managériales...) ?

« Les équipes pédagogiques ne peuvent fonctionner utilement que sur la base de la plus grande liberté et du volontariat. Que ce soit l'équipe d'une classe ou l'équipe d'une discipline, une telle équipe ne doit en aucun cas devenir un groupe de pression s'imposant à un collègue, remettant en cause sa liberté pédagogique, comme c'est souvent le cas dans les établissements privés. » (2)

« Il faudra que soit prise en compte la nécessité d'un temps de concertation inclus dans le temps de service des enseignants pour développer le travail en équipe. » (3, p.137)

Concernant les salaires

1. Envisagez-vous rapidement une augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique? Êtes-vous pour indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation ?
2. Envisagez-vous un plan de revalorisation de la situation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ? Comment concevez-vous son élaboration ?
3. Quelle place accordez-vous aux rémunérations indemnitaires par rapport aux traitements ?
4. L'évaluation doit-elle se traduire dans la carrière, dans la rémunération ? Si oui, comment ou sous quelle forme ?

« Nous faisons de la revalorisation des métiers de l'éducation une priorité.... Cela passe bien entendu par la question salariale qui ne peut se faire que par une augmentation de la valeur du point d'indice. Nous récusons les autres formes qui ont été envisagées notamment dans le rapport Pochard : primes au mérite, indemnités pour des missions non statutaires, heures supplémentaires. Elles conduisent à la remise en cause des statuts, à une intensification du travail, à une réduction de l'emploi. » (2)

Concernant les rythmes scolaires

1. Envisagez-vous une réforme des rythmes scolaires ? Si oui, sur quelles bases ?
2. En particulier, envisagez-vous de reprendre la proposition de réduction des vacances d'été et de leur zonage ?
3. Envisagez-vous de rompre avec la politique actuelle de diminution du volume d'heures de cours pour installer des dispositifs d'aide, en partie externalisés ?

Dans leur réponse au réseau Jeunesse en Plein Air, Jean-Luc Mélenchon et le Front de gauche de l'éducation précisent leur position par rapport aux rythmes scolaires :

-retour à une semaine de 9 demi-journées, avec une préférence pour le samedi matin comme demi-journée supplémentaire ;

-maintient des vacances scolaires d'été telles quelles ;

-pour le reste de l'année, un rythme 7/2, c'est-à-dire sept semaines de cours ponctuées de deux semaines de vacances, à les faveurs du candidat et de son équipe.

Concernant l'orientation

1. Considérez-vous que la question de l'orientation en formation initiale doit rester de la responsabilité de l'Éducation nationale et que son accompagnement doit être confié aux conseillers d'orientation-psychologues (CO-Psy) et non exclusivement aux enseignants ? **Oui** (voir plus haut)

2. Reviendrez-vous sur la loi de 2009 afin de renforcer le rôle du service public et de différencier le **POTLV** ? en deux branches, l'une pour la formation initiale, l'autre pour la

formation permanente, l'emploi et l'insertion ?

3. Mettrez-vous un terme à la fermeture des CIO et transformerez-vous les 250 CIO départementaux en CIO d'État ?

4. Êtes-vous prêt à programmer les recrutements afin que chaque CO-Psy ait en charge au maximum 600 élèves ? Êtes-vous prêt à mettre en place très rapidement des mesures de titularisation ?

Les députés du Front de gauche, consulteront les organisations syndicales et les services de l'Etat et dans le cadre des propositions de lois pourront effectivement proposer le maintien des CIO et une augmentation des recrutements pour parvenir à cet objectif d'un Co-Psy pour 600 élèves.